Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le - 4 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190430-CP2019_04_20-DE

Commune :
VERDUN-SUR-GARONNE (190)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1738

Document vérifié et numéroté le 21/02/2019
A MONTAUBAN
Par PLAGNE Sébastien
inspecteur des finances publiques
Signé

MONTAUBAN
436 rue Edouard Forestié
BP 630

82017 MONTAUBAN
Téléphone : 05 63 21 57 77
Fax : 05 63 21 57 02
ptgc.820<;montauban@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBL

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la présente 6463.

A ----------, le ----------

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent aussi effectuer eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou lecteur-dessinateur retraité du cadastre, etc...).
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire immédiat (ayant, représentant qualité de l'autorité expropriant, etc...).

Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm]

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 21/02/2019
Support numérique : ----------

D'après le document d'arpentage dressé
Par GEOFIT (2)
Réf. :
Le 07/09/2018

Coordonnées des sommets des limites

Système de Coordonnées RGF 93 cc44 - Rattachement Tera

MAT	X	Y
1004	1556428.40	3184548.34
1005	1556467.09	3184552.99
1006	1556500.91	3184541.23
1007	1556576.62	3184475.46

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le - 4 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190430-CP2019_04_20-DE

Commune de VERDUN S
Parcelle ZY
Propriété de M. et Mme PAYET

Plan de DIVISION

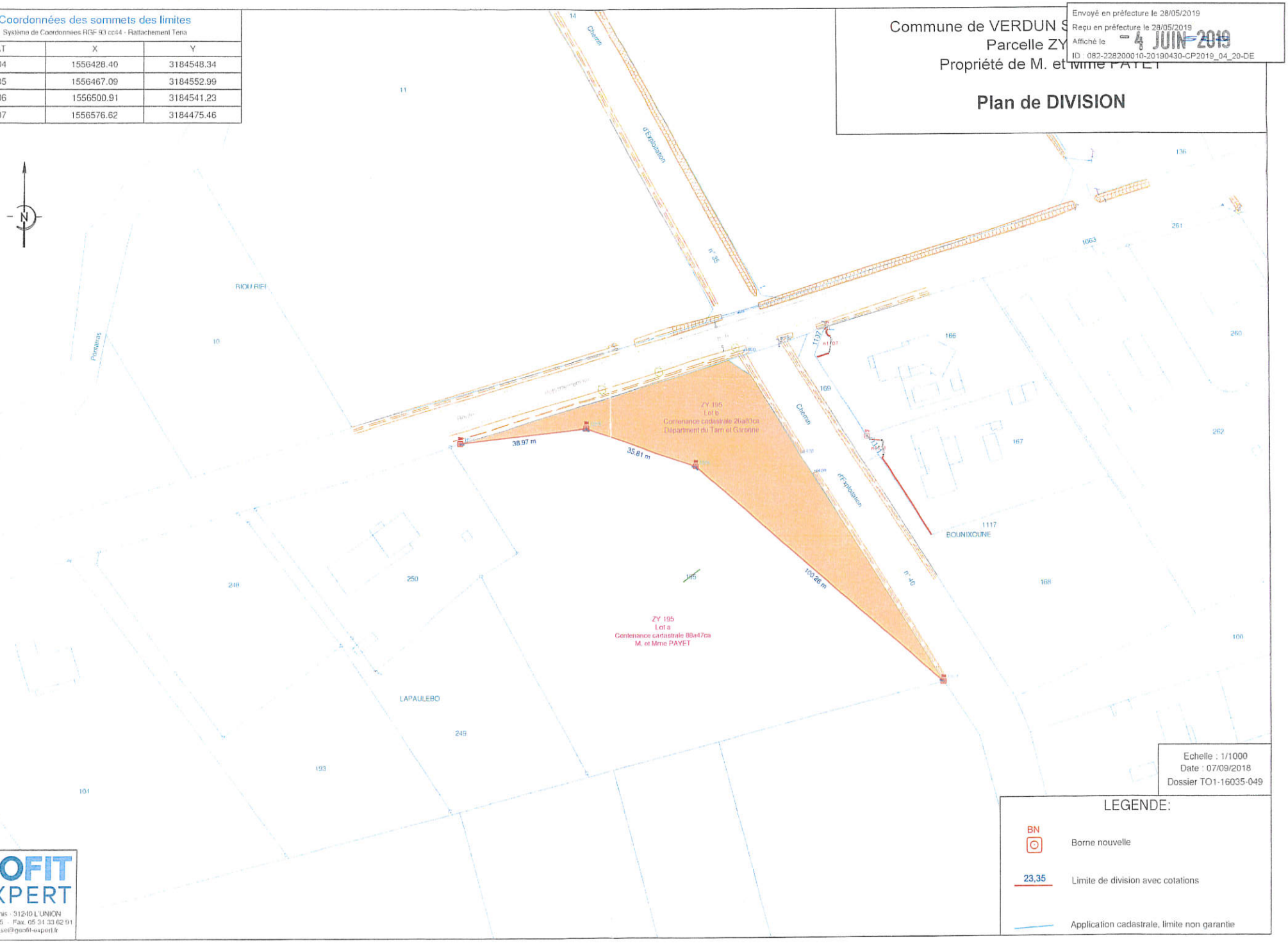

GEOFIT EXPERT
2 rue de Cabanis - 31240 L'UNION
Tel. 05 61 10 61 05 - Fax. 05 34 33 62 91
E-mail : toulouse@geofit-expert.fr

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le - 4 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190430-CP2019_04_20-DE

Commune :
VERDUN-SUR-GARONNE (190)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1739
Document vérifié et numéroté le 21/02/2019
A MONTAUBAN
Par PLAGNE Sébastien
inspecteur des finances publiques
Signé

MONTAUBAN
436 rue Edouard Forestié
BP 630

82017 MONTAUBAN
Téléphone : 05 63 21 57 77
Fax : 05 63 21 57 02
ptgc.820<;montauban@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBL

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm]

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 21/02/2019
Support numérique : ----------

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la remise 6463.

A ----------, le ----------

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

D'après le document d'arpentage dressé

Par GEOFIT (2)

Réf. :

Le 07/09/2018

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan relevé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriante, etc...

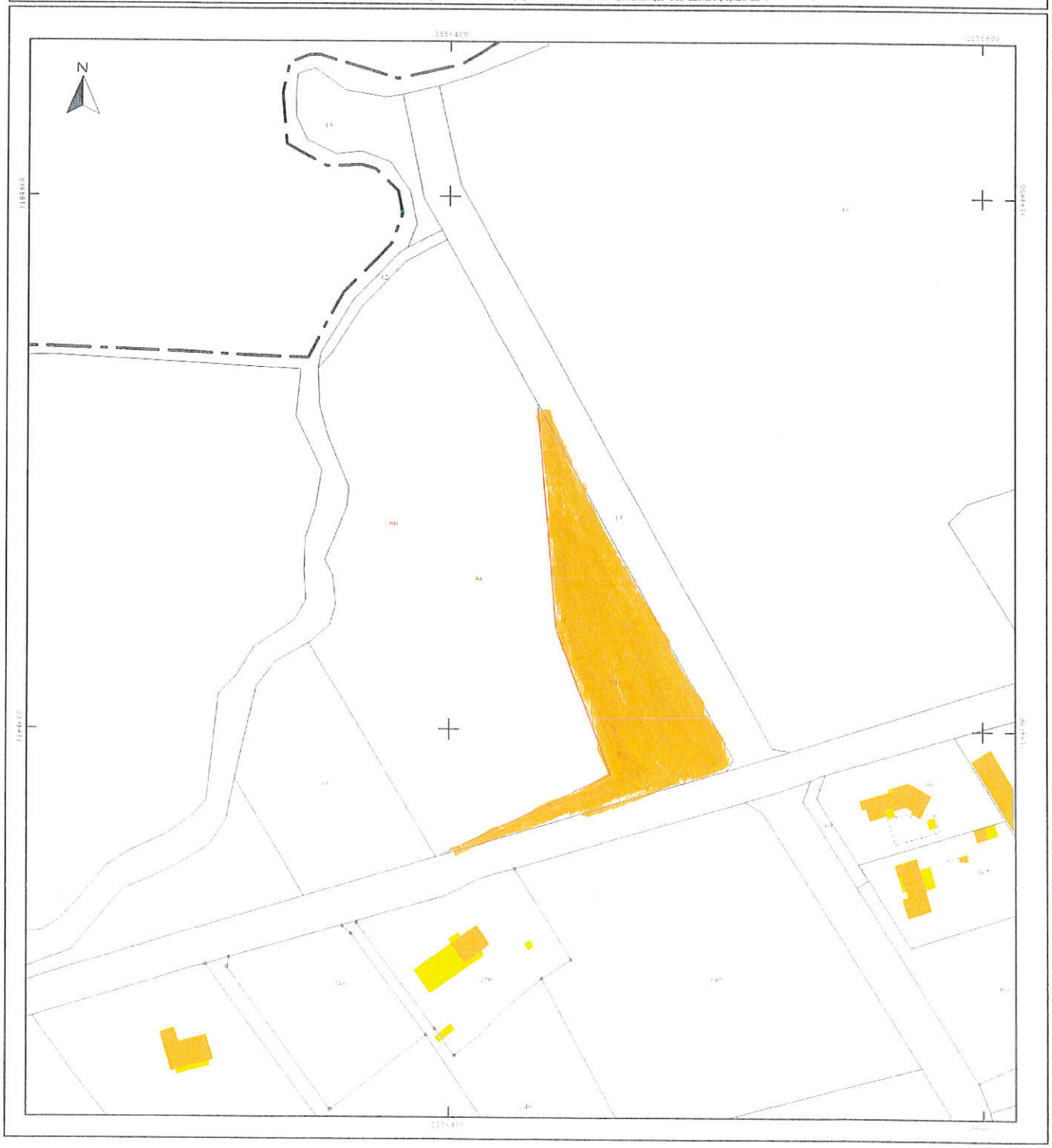

Envoyé en préfecture le 28/05/2019
Reçu en préfecture le 28/05/2019
Affiché le 4 JUIN 2019
ID : 082-228200010-20190430-CP2019_04_20-DE

Commune de VERDUN
Parcelle Z
Propriété de M. et Mme CAPMARTIN

Plan de DIVISION

Coordonnées des sommets des limites

Système de Coordonnées RGF 93 cc44 - Rattachement Tena

MAT	X	Y
1000	1556395.73	3184553.73
1001	1556460.54	3184583.53
1002	1556439.90	3184637.43
1003	1556433.24	3184722.74

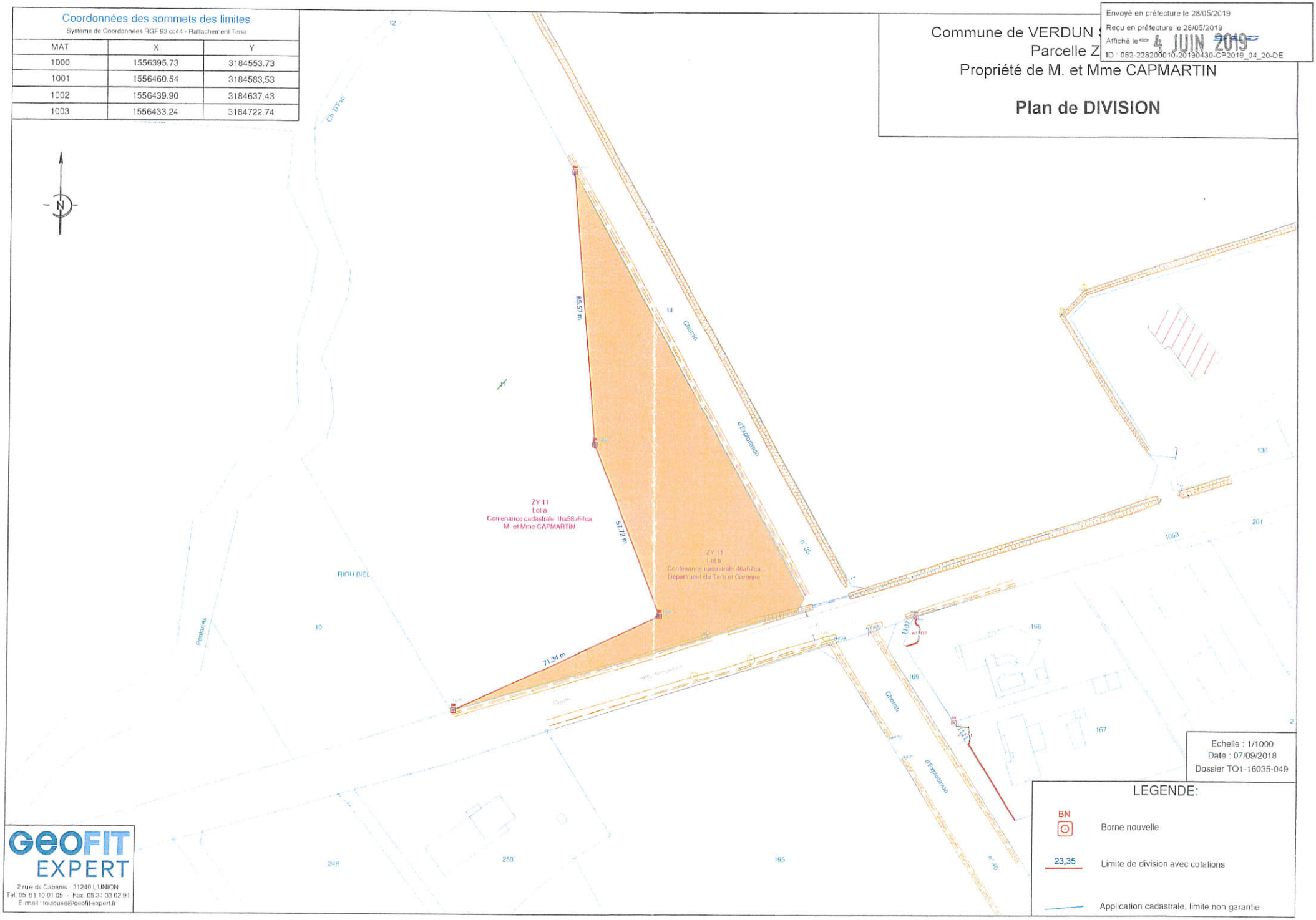

Echelle : 1/1000
Date : 07/09/2018
Dossier TO1-16035-049

LEGENDE:

- BN — Borne nouvelle
- 23,35 — Limite de division avec cotations
- Application cadastrale, limite non garantie

GEOFIT EXPERT
2 rue de Cabanis - 31240 L'UNION
Tel. 05 61 10 01 05 - Fax. 05 34 33 62 91
E-mail : toulouse@geofit-expert.fr